

RD14

Carte B : Secteurs affectés par le bruit localisés en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

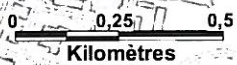
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DE00-D EN - 25

Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet
Par M. HAMAN,
Le Directeur de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HAMAN

	Tampon de la largeur fixée dans l'arrêté de classement
CATEGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d=300 m
2	d=250 m
3	d=100 m
4	d=30 m
5	d=10 m



Conception : DDE57/SAH/EGOD
Sources : IGN SCAN 25
C:\Documents and Settings\All Users\Documents\GEOMATIQUE\BRUIT\ISOPHONIE\BD MapInfo des cartes CETEWORROUTEDEPARTEMENTALE\RD14 Carte_B.WOR
AA/14 Mai 2008

